

L'actualité prioritaire de nos adhérents

A la suite de la réunion CPPNI du **20 Janvier 2022** concernant l'évolution de la convention collective dans la branche du **NOTARIAT**, voici ce qu'il faut retenir :

- COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

« Nous avons convenu de « dépenser intelligemment » le fonds APGIS Haut Degré de Solidarité à l'égard des plus fragiles de notre profession:

En élargissant le forfait « coup dur » (Hospitalier-aidants et décès) et en portant son montant à 1500€ au lieu de 1000€

En fixant une aide à la complémentaire santé à 150€ et non 50€

En fixant le critère d'éligibilité aux revenus du foyer et non au revenu du salarié pour plus d'équité.

En portant les propositions ainsi faites à la connaissance des salariés par une communication « dynamique ».

Ces propositions seront entérinées à la prochaine réunion CPPNI en même temps que sera négociée la valeur du point de salaire, afin de maintenir le pouvoir d'achat. La délégation patronale nous demande d'avoir des prétentions « raisonnables »... »

Prochaine réunion le 17 février 2022

Pour toute information complémentaire, donner votre position sur ces informations, mais aussi pour soulever des points qui vous paraîtraient utiles à améliorer les conditions de travail dans votre cabinet, étude, office, n'hésitez pas à nous apporter vos idées...

Vous pourrez contacter directement Évelyne LARLET, mandatée dans votre branche, par mail, sur son adresse : e.larlet@snpj-cfdt.fr ou contact@snpj-cfdt.fr